

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND ANECY

SEANCE du 24 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre

Le vingt quatre du mois de octobre à dix-huit heures

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Grand Anecy, dûment convoqué en séance officielle le dix huit octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni Cap Périaz à Anecy (Seynod) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

31 OCT. 2024

Déposée en
Préfecture le

31 OCT. 2024

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, François ASTORG, Olivier BARRY, Isabelle BASTID, Michel BEAL, Nicole BLOC, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Patrick BOSSON, Bilel BOUCHETIBAT, Stéphane BOUCLIER, Corinne BOULAND, Pierre BRUYERE, Lola CECCHINEL, Henri CHAUMONTET, Martine COUTAZ, Jean-François DEGENNE, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Samuel DIXNEUF, David DUBOSSON, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Chantale FARMER, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Aurélie GUEDRON, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Karine LEROY, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Pierre-Louis MASSEIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Michel MUGNIER-POLLET, Alexandre MULATIER-GACHET, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Raymond PELLICIER, Tony PESSEY, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Yannis SAUTY, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Jean-Louis TOÉ, Olivier TRIMBUR

Avaient donné procuration

Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA à Marion LAFARIE, Odile CERIATI-MAURIS à Magali MUGNIER, Roland DAVIET à Ségolène GUICHARD, Noëlle DELORME à Gilles ARDIN, Christiane LAYDEVANT à Isabelle DIJEAU, Benjamin MARIAS à Nora SEGAUD-LABIDI, Patricia MERMOZ à Jean-Claude MARTIN, Laure ODORICO à Christian ANSELME, Guillaume TATU à Fabienne GREBERT

Etaient excusé(e)s

Frédérique BANGUÉ, Alexandra BEAUJARD, Marie BERTRAND, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Vanessa BRUNO, Josette CHARVIER, Sandrine DALL'AGLIO, Gilles FRANÇOIS, Fabien GERY, Jean-François GIMBERT, Frédérique KHAMMAR, Elisabeth LASSALLE, Antoine de MENTHON, Marie-Luce PERDRIX, Christian PETIT, Christophe PONCET, Gilles VIVIAN

Magali MUGNIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

ATTRIBUTION DE MANDATS SPÉCIAUX

Frédérique LARDET, rapporteur

Vu les articles L.5211-14, L.2123-18 et R.2123-22-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des agents de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues par le décret ci-dessus ;

Vu la réponse à la question écrite n° 00919 publiée dans le Journal officiel du Sénat le 27 septembre 2007 ;

Vu le guide du « statut de l'élu local » – chapitre X – publié par l'Association des Maires de France en juillet 2024 ;

Vu la délibération du Grand Anancy n° D-2020-328 du 30 juillet 2020 relative à la prise en charge des frais de déplacement applicable aux élus dans le cadre de leur mandat ;

Vu l'arrêté de la Présidente du Grand Anancy n° A-2020-35 portant délégation de fonction à Thomas MESZAROS, Vice-Président en charge de l'enseignement supérieur, la recherche et le développement ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-0066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Anancy et disposant que l'EPCI est compétent en matière de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Considérant les invitations qu'a reçu Thomas MESZAROS pour participer :

- à l'assemblée générale de l'association des Villes Universitaires de France (AVUF) le 15 octobre 2024 à Poitiers ;
- au colloque annuel des villes universitaires de France (AVUF) le 16 octobre 2024 à Poitiers ;
- aux journées « Agir ensemble » de l'AVUF les 28 et 29 novembre 2024 à Paris.

Les élus communautaires peuvent bénéficier du remboursement de leurs frais de déplacement occasionnés par un mandat spécial.

Un mandat spécial, dont la qualification relève de l'assemblée délibérante, est une mission précise, limitée dans la durée, nécessitant des déplacements inhabituels et indispensables, et accomplie dans l'intérêt du Grand Anancy.

Sur présentation des justificatifs des dépenses de déplacement, nuitées et repas, le remboursement est assuré de la façon suivante :

- frais réels de transport : à concurrence du prix du trajet SNCF de seconde classe (ou de la classe économique pour les déplacements aériens) ou versement des indemnités kilométriques réglementaires, frais de péage et de stationnement engagés ;
- frais réels limités par les plafonds réglementaires pour les nuitées et repas.

Selon les modalités précisées ci-dessus,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- d'attribuer deux mandats spéciaux à Thomas MESZAROS, Vice-Président en charge de l'enseignement supérieur, la recherche et le développement pour participer :

- à l'assemblée générale et au colloque annuel de l'association des villes universitaires de France (AVUF) les 15 et 16 octobre 2024 à Poitiers ;
 - aux journées « Agir ensemble » de l'AVUF les 28 et 29 novembre 2024 à Paris.
- d'imputer les dépenses afférentes au chapitre 65 du budget principal du Grand Annecy.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 77

Le Secrétaire de séance,



Magali MUGNIER

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
la Directrice Générale,



Virginie AULAS.